

KARL MARX PANGERMANISTE

et

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE 1864 À 1870.

Librairie Armand COLIN
103 Bd S. Michel, PARIS.

1915

James GUILLAUME

Chapitre 4:

L'INTERNATIONALE POURSUIVIE À PARIS (DÉCEMBRE 1867): PROCÈS DE LA PREMIÈRE ET DE LA SECONDE COMMISSION PARISIENNE, ET DISSOLUTION DU BUREAU DE PARIS (MARS-JUIN 1868). TROISIÈME CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE, À BRUXELLES; SECOND CONGRÈS DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ, À BERNE (SEPTEMBRE 1868).

Conformément à son règlement, le *Bureau de Paris* renouvela sa *Commission administrative* après le Congrès de Lausanne. Nous connaissons les noms des quinze membres de la nouvelle Commission: ce sont Chemalé, Tolain, Héliçon, Camélinat, Murat, Perrachon, Fournaise, Gauthier, Bellamy, Guiard, Delahaye, Delorme, anciens membres réélus; et trois nouveaux, Gauthier, sellier, Gérardin, peintre en bâtiments, et Bastion, corsetier. Fribourg, Varlin et Bourdon ne font plus partie de la Commission. Les trois correspondants sont maintenant Murat, Camélinat et Gérardin.

Les événements d'Italie prennent la première place dans l'attention publique, en octobre et novembre. Garibaldi, au *Congrès de la Paix*, avait demandé que la papauté fût déclarée déchue; rentré en Italie, et s'appêtant à exécuter la sentence, il enrôlait ouvertement des volontaires: le gouvernement italien le fit arrêter le 24 septembre, et le renvoya dans son île de Caprera; il s'en échappa quelques jours après. Arrêté de nouveau à Livourne le 3 octobre, il s'évade encore, vient à Florence le 21, et de là va prendre le commandement de ses bandes, qui se dirigent sur Rome. Napoléon III envoie de Toulon des troupes françaises commandées par le général de Failly, pour défendre le pape contre les garibaldiens. A cette nouvelle, le peuple parisien s'agite: le 4 novembre, une grande manifestation a lieu sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et de nombreux membres de l'*Internationale* y prennent part. La veille, à Mentana, les chasseur français «*avaient fait merveille*», les héroïques volontaires garibaldiens avaient été décimés; Garibaldi lui-même, arrêté après le combat par les autorités italiennes, fut retenu prisonnier, puis reconduit encore à Caprera.

Le gouvernement français, qui avait toléré l'*Internationale* depuis 1863, commençait à s'inquiéter des tendances révolutionnaires de l'Association, hautement manifestées par la plupart de ses délégués à Lausanne et à Genève. Il résolut de sévir. Le 30 décembre, des visites domiciliaires étaient opérées chez Tolain, Murat, Héliçon et Chemalé, puis une instruction fut ouverte. Menacés de poursuites comme représentant

une société non autorisée et comme dirigeant une société secrète, les membres de la Commission invitèrent, le 19 février 1868, les adhérents du Bureau de Paris à nommer une Commission nouvelle; et le 1^{er} mars, en publiant les noms de douze candidats, ils firent savoir que la Commission à élire serait composée de neuf membres. Les votes furent reçus au siège social jusqu'au dimanche 8 mars; le dépouillement du scrutin fit sortir de l'urne les noms suivants: Bourdon, graveur; Varlin, relieur; Malon, teinturier; Combault, bijoutier; Mollin, doreur; Émile Landrin, ciseleur; J.-B. Humbert, tailleur de cristaux; Granjon, brossier; Charbonneau, menuisier. Les trois correspondants furent Malon, Varlin et Landrin; le caissier fut Granjon. Le siège du Bureau de Paris fut transféré dans un autre local, rue Chapon.

Deux jours avant la nomination de cette Commission nouvelle, les quinze membres de l'ancienne Commission avaient comparu (6 mars) devant la 6^{ème} Chambre du tribunal correctionnel: le parquet avait abandonné l'inculpation de société secrète, et les prévenus n'étaient poursuivis que pour avoir fait partie d'une association non autorisée de plus de vingt personnes. Le 20 mars, après que Tolain eut présenté la défense commune, ils furent condamnés, par application des articles 291 et 292 du Code pénal et des articles 1^{er} et 2 de la loi du 10 avril 1834 (1), à cent francs d'amende chacun, et «*l'Association Internationale des Travailleurs établie à Paris sous le nom de Bureau de Paris*» fut déclarée dissoute.

Appel ayant été fait de ce jugement, l'appel fut plaidé devant la Cour impériale le 22 avril: la défense commune fut présentée par Murat; le jugement de première instance fut confirmé le 29 avril (2).

Cependant, la Commission élue le 8 mars entendait continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, et elle s'occupait tout d'abord à essayer de rétablir les listes d'adhérents, qui avaient été saisies. Le 27 mars, elle recevait de Genève une lettre adressée à Varlin, sollicitant l'appui des ouvriers français pour la grève du bâtiment qui venait d'éclater dans cette ville. La Commission n'hésite pas: elle fait appel, par la voie de la presse, à la solidarité des travailleurs de France; et bientôt elle reçoit pour les grévistes des sommes assez importantes. Un délégué de Genève vient à Paris, et de là se rend à Londres, où il sollicite l'appui des *Trades Unions*, sans pouvoir obtenir d'elles un secours effectif. Mais le parquet impérial veille: des perquisitions sont faites rue Chapon et chez Varlin, et des poursuites sont intentées contre les audacieux qui ne se sont pas laissés intimider par la condamnation de leurs devanciers.

Le 22 mai, les neuf membres de la seconde Commission comparaissent devant la sixième Chambre correctionnelle; Varlin présente la défense commune, et le tribunal, après avoir prononcé de nouveau la dissolution de «*l'Association Internationale des Travailleurs, établie à Paris sous le nom de Bureau de Paris*», condamne les prévenus chacun en trois mois de prison et cent francs d'amende.

Les condamnés allèrent en appel devant la Cour impériale le 19 juin, et ce fut Combault qui prit la parole; le jugement de première instance fut confirmé le 24 juin. Les neuf membres de la Commission dissoute entrèrent à Sainte-Pélagie le 15 juillet pour y subir leur peine.

L'Internationale avait donc cessé d'avoir une existence légale à Paris; toutefois, ses adhérents purent rester individuellement membres de l'Association, en qualité d'affiliés à une société étrangère ayant son siège à Londres.

Mais le moment était arrivé où, sous la poussée du mécontentement croissant de la classe ouvrière, et des attaques, devenues plus hardies, de l'opposition républicaine, l'édifice impérial allait commencer à être sérieusement ébranlé. Une nouvelle loi sur la presse (11 mai) donna quelque liberté aux journalistes, qui en profitèrent aussitôt: le 30 mai paraissait le premier numéro du pamphlet hebdomadaire de Rochefort, *la Lanterne*, dont l'influence sur l'opinion fut énorme (3); et le 2 juillet Delescluze commençait la publication du *Réveil*. Une autre loi (6 juin) autorisa, sous certaines conditions, les réunions publiques; et dès le 28 juin commença, au Tivoli-Vauxhall, une première série de réunions, qui se continua ensuite à la Redoute (rue J.-J.-Rousseau); d'autres locaux s'ouvrirent bientôt, le Pré-aux-Clercs, la Gaîté-Montparnasse, le Vieux-Chêne (quartier Mouffetard), la salle Molière (quartier Saint-Martin), les Folies-Belleville et la salle Favié (Belleville),

(1) Ces articles du Code pénal, ainsi que la loi du 10 avril 1834, punissant les membres d'une association non autorisée, n'ont été abrogés que par la loi du 1^{er} juillet 1901.

(2) Les quinze condamnés, voulant épuiser toute la série des juridictions, se pourvurent en cassation contre cet arrêt; leur pourvoi fut rejeté par la Cour de cassation le 12 novembre 1868.

(3) Dès le mois d'août, Rochefort dut se réfugier à Bruxelles, mais *la Lanterne* continua d'entrer en France par des voies que la police fut impuissante à découvrir.

etc...; des orateurs qui se faisaient entendre dans ces assemblées, les uns étaient des revenants de 1848. Gustave Lefrançais, Briosne, Millière, J.-A. Langlois, Ch. Beslay, etc..., les autres des membres de la jeune *Internationale*, Chemalé, Tolain, Murat, Camélinat, Combault, etc..., ou des blanquistes, Jaclard, Courmet, Raoul Rigault, Ranvier, etc...

Bakounine, après son apparition en septembre 1867 au *Congrès de la Paix*, n'était pas retourné en Italie: il s'était établi près de Vevey, en Suisse, et, devenu membre du *Comité central de la Ligue de la Paix et de la Liberté*, il se flattait de l'espoir d'entraîner cette Ligue vers le socialisme. Au commencement de juin 1868, il avait réussi à faire voter au Comité une déclaration de principes qui énonçait entre autres la nécessité de «*changer radicalement le système économique actuel*», pour arriver «*à l'affranchissement des classes ouvrières et à l'abolition du prolétariat*». En juillet, il se fit recevoir comme membre de la section centrale de l'internationale de Genève, et, d'accord avec des internationalistes de cette ville, en particulier le vieil Allemand J.-Ph. Becker et le jeune Genevois Ch. Perron, il forma le projet d'un rapprochement entre la *Ligue de la Paix* et l'*Association Internationale des Travailleurs*. A cet effet, il fit décider, au Comité central de la Ligue, qu'une invitation serait adressée par son président au *Congrès général de l'Internationale*, qui allait se réunir à Bruxelles le dimanche 6 septembre, d'envoyer des délégués au second *Congrès de la Paix*, qui devait siéger à Berne du 21 au 25 septembre. Marx s'émoussa de cette démarche: il crut à une manœuvre de Bakounine pour s'emparer de la direction de l'*Internationale*, et dès ce moment il entra en campagne contre le révolutionnaire russe, comme on le verra plus loin.

Un certain nombre de sociétés ouvrières de Paris - sociétés de résistance ou chambres syndicales - avaient résolu de se faire représenter au Congrès de Bruxelles (4). L'*Internationale*, d'autre part, possédait dans différentes villes de France, Rouen, Lyon, Marseille, etc..., des groupements qui n'avaient pas été poursuivis, et qui décidèrent également d'envoyer des délégués à ce congrès. La perspective d'une forte participation de la France au congrès n'était pas agréable à Marx, qui s'était promis d'y «*donner le coup de grâce à ces ânes de proudhoniens*»; il continuait à se figurer qu'on intriguait, en France, pour déplacer le *Conseil général*, et croyait qu'un projet avait été formé, d'accord avec les Belges, pour le transférer à Bruxelles. On trouve l'écho de ces préoccupations dans ses lettres à Engels; il lui écrit, le 20 août, pour se féliciter que les membres de la Commission parisienne, condamnés au second procès, soient à Sainte-Pélagie et ne puissent prendre part au Congrès:

«*Heureusement que nos vieilles connaissances, à Paris, sont sous les verrous. Le Comité parisien (5) n'enverra qu'un seul délégué à Bruxelles; mais les différents corps de métier en enverront huit ou neuf*».

Et le 12 septembre:

«*Le congrès, heureusement, finit demain, et jusqu'à jeudi [le 10] il ne s'est pas trop compromis. M. Tolain et d'autres Parisiens veulent transférer le Conseil général à Bruxelles. Ils sont jaloux de Londres. Un grand progrès a tout de même été réalisé: les braves Belges (6) et les Français, ces proudhoniens qui, à Genève et à Lausanne, avaient déclamé dogmatiquement contre les Trades Unions, en sont maintenant les plus fanatiques partisans. Les braves Belges, avec toute leur vantardise, n'avaient rien prévu: le correspondant du Daily News, par exemple, a cherché inutilement pendant trois jours le local du congrès, jusqu'à ce qu'enfin il a rencontré par hasard Jung et Stepney*».

(4) Une de ces sociétés était la Chambre syndicale des mécaniciens, qui choisit pour son délégué Murat; au troisième procès, audience du 30 juin 1870, celui-ci a raconté sa nomination de la façon suivante: «*J'eus l'honneur d'être délégué par les mécaniciens pour prendre part aux délibérations du Congrès ouvrier de Bruxelles; mon élection eut lieu au scrutin, en assemblée générale, dans une salle du passage Raoul, où beaucoup de sociétés-ouvrières étaient autorisées alors à tenir leurs séances; il n'y eut là rien de secret, et les frais de ma délégation furent payés par les mécaniciens... En raison des lois françaises, qui seules en Europe frappaient l'Association Internationale, les délégués des sociétés ouvrières françaises furent admis au congrès sur le même pied que les autres délégués, quoique les sociétés qui les envoyaient ne fussent pas adhérentes à l'Internationale [c'est-à-dire «membres de l'Association»]. Il en fut de même lors du Congrès de Bâle en 1869: je fus élu en assemblée générale, dans une réunion autorisée, à laquelle assistait un agent de l'autorité, comme dans toutes les réunions de sociétés ouvrières*». - La salle du passage Raoul était un local scolaire, mis à la disposition de la «*Commission d'encouragement aux études des ouvriers*» (établie le 29 novembre 1866 par le gouvernement, sous la présidence de M. Devinck) par le maire du XI^{ème} arrondissement; de nombreuses réunions ouvrières y furent tenues de septembre 1867 à août 1869. (Albert Thomas, *Le Second Empire*).

(5) Marx semble n'avoir pas su exactement les noms des Parisiens emprisonnés, et avoir confondu les membres de la seconde Commission et ceux de la première. Remarquons qu'il n'y avait plus de «*Comité parisien*» de l'*Internationale*. Peut-être Marx veut-il parler de la *Commission ouvrière de l'Exposition Universelle de 1867*, qui se fit représenter à Bruxelles.

(6) En français dans l'original.

Paris envoya treize délégués à Bruxelles, savoir: Tolain, pour l'*Association des balanciers*; Murat, pour l'*Association des mécaniciens*; Albert Theisz, bronzier, pour l'*Association des bronziers*; Édouard Roussel, ferblantier, pour l'*Association des ferblantiers, tourneurs et repousseurs*; Gustave Durand, bijoutier, pour l'*Association des bijoutiers*; Louis Pindy, menuisier, pour l'*Union syndicale des ouvriers du bâtiment*; Gabriel Ansel, porcelainier, pour la *Société céramique*; Alphonse Delacour, relieur, pour l'*Association des relieurs* (désignée par le Compte-rendu officiel du congrès comme section de l'*Internationale*); Irénée Dauthier, sellier, pour l'*Association des selliers-bourreliers*; Émile Dosbourg, imprimeur, pour l'*Association des imprimeurs sur étoffes*; Flahaut, marbrier, pour l'*Association des marbriers*; Eugène Tartaret, ébéniste, délégué de la *Commission ouvrière de l'Exposition Universelle*; Henry, mécanicien, président de la *Commission ouvrière de l'Exposition* et délégué de l'*Association des robinettiers*.

Il y avait encore cinq autres délégués venus de France: Alexandre Lemonnier, tailleur, pour la section de Marseille; Aimé Grinand, tisseur, pour la section de Lyon; Albert Richard, tisseur (sic), pour les sections de Lyon et de Neuville-sur-Saône; Émile Aubry, lithographe, pour la section de Rouen; Charles Longuet, journaliste, pour les sections de Caen et de Condé-sur-Noireau.

D'Angleterre il était venu sept membres du Conseil général: Lucraft, Shaw et Cowell Stepney, Anglais; Eccarius et Lessner, Allemands; Dupont, Français; Jung, Suisse; un délégué de la *Branche française de Londres*, Matens; et trois ouvriers anglais de Hull. L'Allemagne avait quatre délégués, auxquels il faut joindre un Allemand venu de Genève, J.-Ph. Becker. Il y avait en outre cinquante-six Belges, sept Suisses français; plus un Espagnol, Marsal Anglora, mécanicien, de Barcelone, délégué de la «*Légion Ibérique du Travail*», et que le Compte rendu du congrès désigne par l'anagramme de son nom, Sarro Magallan. Un révolutionnaire sicilien, ami de Bakounine, Saverio Friscia, avait été délégué par une section fondée à Catane: mais il arriva trop tard pour le Congrès de l'*Internationale*; il prit part, quelques jours plus tard, à celui de la *Ligue de la Paix* à Berne.

Le Congrès de Bruxelles fut présidé par Jung, et ensuite par Dupont.

Sur la question de la propriété foncière, la majorité du congrès se prononça en faveur de la propriété collective du sol; mais, à cause du grand nombre des abstentions, il fut décidé que la question serait remise à l'étude pour être replacée à l'ordre du jour du congrès de l'année suivante. Sur la question des machines, les délégués furent unanimes à déclarer que les machines et tout l'outillage social devaient appartenir aux travailleurs. Sur la question de la guerre, le congrès, après un rapport présenté par Ch. Longuet, vota une résolution disant entre autres: «*Le Congrès recommande surtout aux travailleurs de cesser tout travail dans le cas où une guerre viendrait à éclater dans leurs pays respectifs*». Dans sa lettre à Engels du 16 septembre, Marx se moque de cette résolution, qu'il appelle: «*La sottise belge (den belgischen Blödsinn) de vouloir faire grève contre la guerre*».

Dans la dernière séance du congrès, Dupont, président, prononça un discours de clôture qui se terminait par ces mots:

«*Les cléricaux disent: «Voyez ce congrès, il déclare qu'il ne veut ni gouvernement, ni armées, ni religion». Ils disent vrai: nous ne voulons plus de gouvernements, car les gouvernements nous écrasent d'impôts; nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous massacrent; nous ne voulons plus de religion, car les religions étouffent l'intelligence*».

L'invitation adressée au Congrès de l'*Internationale*, au nom du *Comité central de la Ligue de la Paix*, par le président de ce Comité, Gustave Vogt, disait que la Ligue voulait «*lui exprimer ses profondes sympathies et lui transmettre ses vœux ardents pour le succès de la réforme sociale, but élevé de l'Association Internationale des Travailleurs*»; elle ajoutait: «*Courage, amis, et tous ensemble brisons aussi bien les barrières que les préjugés et d'injustes institutions ont élevées entre les diverses parties du corps social, que les barrières de haine au nom desquelles on a jusqu'ici rué les uns sur les autres des peuples faits pour se respecter et s'aimer mutuellement*». Cette fois, la majorité des délégués de l'*Internationale* se rangea à l'avis que les représentants du *Conseil général* de Londres, soufflés par Karl Marx, exprimèrent avec quelque brutalité, à savoir que la *Ligue de la Paix* n'avait pas de raison d'être en présence de l'existence de l'*Internationale*; en conséquence, le Congrès de Bruxelles, malgré l'opposition d'une minorité, De Paepe, Perron, Longuet, J.-Ph. Becker, etc..., vota une résolution «*invitant cette Société [la Ligue de la Paix] à se joindre à elle [l'Internationale] (7), et ses membres à se faire recevoir dans l'une ou l'autre des sections de*

(7) Une rédaction incorrecte de la résolution, communiquée à la presse, avait substitué aux mots: «*invitent cette Société*

celle-ci». Se joindre à l'*Internationale*, devenir membre d'une section de l'Association, c'est ce qu'avait déjà fait Bakounine pour son compte personnel dès le mois de juillet, et ce qu'il allait décider une fraction des membres de la Ligue à faire par une démarche collective, quoique la forme en laquelle on avait fait exprimer à la majorité du Congrès de Bruxelles son opinion à l'égard de la Ligue lui eût paru «*une impertinence*» (8). Les membres de la Commission parisienne détenus à Sainte-Pélagie, Varlin, Malon, Combault, Landrin, Mollin, Granjon, Humbert, partagèrent l'opinion de la minorité de Bruxelles, et crurent devoir protester publiquement; ils envoyèrent au Congrès de Berne une adresse ainsi conçue:

«*Citoyens,*

En présence de la résolution prise par le Congrès de Bruxelles, relativement à la Ligue de la Paix et de la Liberté, les soussignés, membres de l'Association Internationale, pensent:

1- Qu'au point de vue des principes qui font la base de l'Association internationale, les délégués, envoyés au congrès pour délibérer sur un ordre du jour déterminé, n'avaient pas mandat de prendre une résolution de cette importance sans consulter leurs groupes;

2- Qu'au point de vue de la liberté dont nous poursuivons la conquête, le droit de se croire la seule expression des aspirations d'une époque ne peut appartenir à aucune association isolée.

En conséquence,

Nous nous plaignons à reconnaître l'utilité de la Ligue de la Paix et de la Liberté à côté de l'Association Internationale des Travailleurs, et croyons que la diversité des éléments respectifs qui les composent s'oppose à leur fusion.

Nous regrettons donc l'invitation de se dissoudre (9) adressée à la Ligue par les membres du Congrès de Bruxelles; cette détermination ne peut engager que ses auteurs.

Nous profitons de cette occasion pour vous envoyer l'expression et l'assurance de nos sympathies.

Prison de Sainte-Pélagie, 17 septembre 1868».

On sait qu'à Berne, à la suite d'un débat sur le socialisme, où la majorité - comprenant entre autres Gustave Chaudey, Fribourg (10), membre de l'*Internationale* parisienne, Bebel, qui venait de présider un congrès de sociétés ouvrières allemandes à Nuremberg, et le radical allemand Ladendorf - avait repoussé une proposition présentée par Bakounine, la minorité des délégués, comprenant dix-huit membres, se sépara de la Ligue et fonda, le 25 septembre, l'*Alliance Internationale de la Démocratie socialiste*, qui déclara se constituer en une branche de l'*Association Internationale des Travailleurs*, dont elle acceptait les statuts généraux. Cette minorité pensait répondre ainsi à l'invitation du Congrès de Bruxelles.

à se joindre à elle», ceux-ci: «*invitent cette Société à se dissoudre*». Le Compte rendu officiel du Congrès rectifia cette erreur.

(8) Dans la lettre à Gustave Vogt où il parle ainsi, Bakounine ajoutait: «*La décision prise au Congrès de Bruxelles ne doit point être considérée par nous comme une expression des sentiments de la masse des ouvriers qui ont été représentés, mais comme celle de la méfiance ou même, si tu veux, de la malveillance d'une certaine coterie dont tu as sans doute aussi bien deviné le centre que moi*».

(9) Voir la note n°7.

(10) Fribourg, dès ce moment, avait commencé une évolution qui l'amena en 1871 - ainsi que quelques autres ex-ouvriers parisiens, Tolain, Murat, Héligon - à se ranger parmi les adversaires de la Commune de Paris.